

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 8 mai 2018

Question écrite urgente

80 emplois locaux menacés de substitution au CERN : que compte faire le Conseil d'Etat ?

D'après une information de la chaîne de télévision *Léman Bleu*, le CERN a procédé à un appel d'offres pour sa sécurité. Le premier appel d'offres, lancé fin 2016, avait été annulé. Fin 2017, le nouvel appel d'offres est remporté par l'entreprise Goron, une société de sécurité privée française classée parmi les dix premières entreprises du secteur en France. Forte de plus de 2200 collaborateurs sur territoire français, Goron a été choisie par le CERN face à Securitas, Global-Securite et Protectas.

Si l'entreprise française compte 2200 collaborateurs en France, elle ne dispose que de 40 employés dans sa filiale de Meyrin, d'où les craintes que l'entreprise fasse venir directement ses collaborateurs de l'étranger, ce d'autant plus que son contrat avec le CERN commence au 1^{er} juillet. Les 80 employés actuels chargés de la sécurité au CERN craignent d'ailleurs un licenciement collectif suite à la perte du marché par leur employeur, bien qu'ils espèrent être réembauchés par le nouveau prestataire de sécurité.

Ma question est la suivante :

- ***Quelles démarches le Conseil d'Etat a-t-il entamées auprès du CERN et de Goron SA en vue de sauvegarder l'emploi local ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.